



# Débat Public Projet Penly 3

## cahier d'acteurs n°33

*Deux débats publics sont simultanément en cours, relatifs à la politique énergétique nationale, pour deux projets situés en Seine Maritime.*

*C'est dire combien ce territoire départemental est riche d'histoire énergétique avec déjà deux centrales nucléaires existantes de Paluel et Penly, et le complexe pétrochimique de la Basse Seine.*

## Acter la politique énergétique nationale

La politique énergétique nationale privilégie officiellement les économies d'énergie, la promotion des énergies renouvelables ainsi que la poursuite d'un programme nucléaire civil, par anticipation d'un déséquilibre inéluctable à terme entre l'offre et la demande, avec les seules centrales actuelles, et par souci d'indépendance énergétique nationale.

Malheureusement notre société peine à modifier ses habitudes de consommation énergétique et le développement des énergies renouvelables n'est pas à la hauteur des espérances alors même que le territoire seinomarin recèle de nombreuses potentialités encore inexploitées.

### **Pour autant, faut-il poursuivre le développement du nucléaire avec des centrales de type EPR ?**

Le devenir des déchets constitue encore aujourd'hui, 40 ans après la mise en service des premières centrales en France, un sujet d'inquiétudes et d'interrogations. C'est pourquoi les efforts doivent être poursuivis en matière de recherche.

### **Faut-il, dans ces conditions, poursuivre dans cette voie ?**

La procédure en cours aurait pu constituer l'occasion d'un véritable débat public de fond sur toutes ces questions de politique énergétique nationale

L'annonce faite le 31 janvier 2009 par le Président de la République de la réalisation d'un second réacteur de type EPR semble attester de ce que l'État a pris position, et y a déjà répondu. Aussi le Débat public ne peut-il porter que sur les conditions proprement dites de construction et d'exploitation de ce nouveau réacteur.\*

Dans la mesure où il ne peut peser en rien sur l'implantation, ni dans le temps, ni dans l'espace, ni dans la réalisation générale, d'un nouveau réacteur nucléaire sur son territoire, le Département entend donc simplement lister les principaux enjeux économiques, sociaux, environnementaux, et de gouvernance, sur son territoire et émettre des propositions pour :

- en minimiser les éventuelles conséquences néfastes pour la population seinomarine,
- en optimiser les atouts économiques et sociaux.

\* Le texte ayant été validé en Commission permanente, il n'a pu être corrigé et la Commission particulière n'a pu faire de recommandations. La Commission particulière du débat public communique : "L'objectif du débat est de permettre aux promoteurs du projet d'EPR à Penly de le justifier et à chacun d'exprimer ses avis et ses arguments. Le débat traite également de l'utilité même du projet." comme indiqué sur le site Internet du débat.

# Minimiser les risques

Si l'histoire et l'actualité nous rappellent souvent que le risque "Zéro" n'existe pas, force est d'affirmer qu'un maximum de précautions en matière de technologie nucléaire ne saurait jamais nuire.

## Conserver une gouvernance publique

A cet égard, le Département ne peut que se féliciter qu'Electricité de France soit apparemment pressenti comme opérateur unique de la construction, de l'exploitation et du démantèlement du nouveau réacteur nucléaire, ainsi que des deux autres réacteurs nucléaires en exploitation

Se référant aux doutes formulés par l'Autorité de sécurité nucléaire elle-même, sur la fiabilité de la technologie EPR, il apparaît de plus indispensable que les choix techniques et sécuritaires de cet opérateur n'aient pas à être d'abord soumis à un quelconque arbitrage économique.

Pour maintenir la capacité à terme d'une énergie accessible à tous, prenant en compte la sécurité de tous, le **contrôle public** de cet opérateur doit, enfin, être **assuré dans le temps**.

## Renforcer les pouvoirs / moyens / structures de la Commission locale d'information nucléaire (CLIN) :

A cet effet il convient d'attribuer **au Département, de plus en plus contraint budgétairement, une dotation budgétaire de nature à offrir à la CLIN une structure d'appui et des moyens de fonctionnement appropriés**, lui permettant de procéder sous maîtrise d'ouvrage départementale, à toutes les études et investigations nécessaires en matière de :

- Contre-mesures d'autocontrôle de l'exploitant
- Radioactivité, taux de concentration du tritium dans l'eau, dans l'air et dans les produits locaux de consommation courante
- Epidémiologique générale
- Contrôles et suivis sanitaires appropriés des individus, d'autant plus détaillés et fréquents que les personnes sont en contact direct avec le risque (notamment pour le personnel le plus exposé d'intervention en sous-traitance sur le cœur même du réacteur),
- Contrôles et suivis sanitaires appropriés des productions agricoles locales, animales et végétales.

- Pouvoir d'auditions personnalisées en cas d'"incident" exceptionnel.

Sur l'ensemble de ces points, le Département souhaite que la CLIN puisse entièrement jouer son rôle d'expertise en toute indépendance, en s'appuyant sur un pôle d'ingénieurs et de scientifiques reconnus dans leur domaine respectif.

Actuellement la loi n°2006-686 du 13 juin 2006 stipule en son chapitre II article 22 § VI que *"Si la commission est dotée de la personnalité juridique, outre les subventions qui peuvent lui être attribuées par l'Etat, ces collectivités et ces groupements, elle peut recevoir une partie du produit de la taxe instituée par l'article 43 de la loi n° 99-1172 du 30 décembre 1999 dans les conditions définies en loi de finances."*

Le Département proposera donc aux parlementaires de son territoire le dépôt d'un amendement approprié, à la loi de Finances, pour lui permettre de directement percevoir cette partie du produit de la taxe, sans avoir à doter la commission locale d'information de la personnalité juridique avec un statut d'association.

# Accompagner le développement économique

Il s'agit de conforter le projet dans sa vocation à constituer un atout en termes de formation et de marchés pour les entreprises du département, en termes de développement local, et si possible durable du territoire.

Les générations d'actifs des précédentes tranches de Paluel et Penly sont aujourd'hui pour la plupart à la retraite. Avec eux c'est toute l'expérience seinomarine des grands travaux énergétiques, des grands chantiers, et de l'ensemble des investissements et aménagements connexes, qui a presque disparu.

Pour que le projet de nouveau réacteur nucléaire bénéficie pleinement au territoire local et à ses habitants, il convient donc d'y préparer les hommes,

les structures, les équipements, et le tissu économique et social.

## Conforter l'emploi local

Tout d'abord, le Département s'emploiera, dans la limite de ses compétences, à participer aux côtés de l'Etat, de la Région et des autres collectivités territoriales, à **l'anticipation nécessaire des besoins de formation, et d'outils de développement local** des activités existantes ou à créer en termes de foncier, d'immobilier, de pépinières d'entreprises, d'outils de financement et d'animation...

Le projet de nouveau réacteur nucléaire doit être l'opportunité de faciliter, sur l'ensemble des chantiers qu'il générera,

## l'accessibilité à l'emploi des publics seinomarins.

Le Département, via les conseillers emploi, s'emploiera à identifier et préparer plus particulièrement **les bénéficiaires du RSA** (Revenu de solidarité active) pouvant accéder aux emplois proposés. Un accompagnement dans l'emploi sera également mis en place afin d'y favoriser leur maintien.

Dans le même esprit, le Département souhaite que le maître d'ouvrage :

- intègre systématiquement des clauses et critères sociaux et environnementaux dans tous ses marchés ;
- suscite et participe à la création et au fonctionnement d'un Groupement

d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) ;

- limite la sous-traitance extérieure en privilégiant les recrutements directs.

Au delà de telles dispositions, se posera la question du rapprochement des publics aux besoins avec tout ce que cela comporte en termes de moyens de déplacement entre lieux de résidence, de formation et d'activités (Cf ci-après "Favoriser les déplacements doux").

## Créer un pôle énergétique public

Qu'il s'agisse des énergies fossiles, de l'énergie nucléaire, ou de l'industrie électromécanique, la Seine Maritime concentre depuis plusieurs décennies un incontestable savoir-faire.

Cette technologie, confortée par des générations d'ingénieurs et de techniciens, a développé dans les laboratoires de recherche, les ateliers, les usines, une capacité de travail et une culture d'entreprise, totalement prêtes à se mettre au service du développement des énergies renouvelables. Le littoral maritime du Département dispose à cet effet de capacités incomparables de développement des énergies marines, éoliennes ou hydroliennes, voire houlomotrices.

**La Seine Maritime rassemble ainsi un potentiel unique en France pour concevoir et construire les énergies de demain**, pour attirer d'autres savoir-faire, d'autres entreprises, qui trouveront là un environnement favorable pour développer leurs activités dans le domaine des énergies.

La réalisation d'un nouveau réacteur nucléaire est censée temporairement pallier notre incapacité nationale à assurer notre indépendance énergétique par les seules énergies renouvelables. Elle doit néanmoins être l'occasion de se projeter dans un avenir où ressources fossiles et minières auront disparu, où ne pourront plus subsister que des énergies totalement renouvelables. Son maître d'ouvrage ne peut donc que s'engager à participer à la constitution d'un pôle énergétique, de nature à :

- Conforter le lien culturel seinomarin avec l'énergie,

- Anticiper l'énergie de la 2<sup>ème</sup> moitié du XXI<sup>ème</sup> siècle et donner au Département une image d'avant-garde technologique,

- Renforcer l'attractivité technologique et économique du territoire,

- Rassembler et coordonner les savoir-faire et les initiatives : complexe industriel et pétrochimique de la Basse Seine, potentiel industriel de la vallée de la Bresle, port pétrolier d'Antifer, centrales nucléaires de Paluel et Penly, réalisations et projets de parcs éoliens terrestres, projets de parcs éoliens en mer...

- Financer des plates-formes d'essais et des sites d'expérimentation,

- Financer des actions pédagogiques de sensibilisation, d'information, et de communication, sur l'ensemble du volet énergétique (surtout pas exclusivement nucléaire).

## Anticiper la saturation des équipements et des services publics

Le maître d'ouvrage annonce un chantier de plus de 6 ans occupant "jusqu'à 3 000 personnes en pointe (2015/2016), environ 1 500 pour le BTP, 1 000 pour les activités électromécaniques, 150 personnes salariées d'EDF, auxquelles il convient d'ajouter divers personnels d'appuis logistiques et techniques", ..., "avec en 2011 et 2013, un surcroît d'activité et un afflux de personnels dû aux opérations de maintenance lourde (visites décennales) des unités 1 et 2". Une telle augmentation, même temporaire, ne peut que poser des problèmes globaux d'accessibilité de la population aux différents services et équipements.

La demande de logement, pendant le chantier, d'une part significative d'employés sur les 3 000 emplois prévus, venus de différents endroits du département et/ou d'autres régions entrainera ainsi une pression locale dans un territoire où le marché du logement est déjà tendu, avec tous les effets pervers prévisibles :

- Concurrence des nouvelles demandes avec celle des familles moins solvables qui ont déjà du mal à accéder au logement,

- Inflation immobilière dans le logement privé (accession et locatif),

- Engorgement des gîtes en lieu et place des besoins touristiques,

- Concurrence l'été avec les saisonniers dans une région, dont les territoires et le Département tendent justement à affirmer et à conforter la vocation touristique,

- Implantations de campings-caravans sauvages,

- Initiatives désordonnées des collectivités territoriales pour développer un habitat en urgence, qui ne répondra pas nécessairement à des attentes pérennes à plus long terme, telles, par exemple, qu'une meilleure proximité des équipements publics, des commerces, ou des transports...

Dans un tel contexte il paraît plus que nécessaire de rapidement **anticiper et proposer des solutions de développement plus durable, acceptables localement, pour aujourd'hui, demain et après-demain.**

A cet effet, l'Etat devrait se positionner formellement et rapidement sur un **examen collectif interterritorial**, par exemple **dans le cadre d'un Schéma de cohérence territoriale (SCoT)**, des conséquences urbanistiques et fonctionnelles de l'augmentation programmée de la population (équipements publics, déplacements, zones d'activité, d'habitat permanent, ou temporaire, servitudes d'utilité publique, et exécution de travaux).

De plus ces conséquences doivent être non seulement appréhendées par rapport aux besoins à court terme du chantier mais aussi corrélées à des besoins ordinaires à long terme d'un développement plus pérenne, ainsi que confrontées dans l'absolu à la maîtrise nécessaire et permanente des activités au voisinage des actuelles et futures installations nucléaires (Circulaire du 17 février 2010 privilégiant un développement des activités à l'extérieur d'une zone définie par le Préfet).

Dans ce cadre et sous cette réserve, le Département soumet quelques suggestions, de nature à favoriser une telle convergence des besoins à court, moyen et long terme, mais qui supposent un soutien financier approprié d'EDF et de l'Etat :

- Mettre en place des outils de maîtrise foncière

- Organiser localement l'observation des besoins notamment dans le cadre du PLH (Plan local de l'habitat) de Dieppe, ainsi que des problématiques sociales de mixité et d'intégration
- Définir des programmes de logements locatifs sociaux (au contact des quartiers en transformation et des zones futures d'emplois pour participer à une urbanisation durable...) répondant d'abord aux besoins futurs, mais intégrant temporairement, la possibilité de réservations dérogatoires, négociées au titre du 1 %, prévoyant à cet effet un nombre significatif de petits logements ou des cohabitations organisées au regard des profils des employés "précaires" de chantier.
- Créer des structures dédiées pour l'implantation en Haute qualité environnementale (HQE) de structures bois de type habitat léger de loisirs, et/ou pour la création d'emplacements nus, propres à accueillir les saisonniers sur de courtes périodes, et à être transformées à terme en complexes d'hôtellerie de plein air de qualité, dans l'optique d'un développement touristique du littoral de la Côte d'Albâtre
- Aider à la construction anticipée de gîtes, provisoirement utilisables en logements sédentaires pendant le temps de la construction du nouveau réacteur
- Localiser, en fonction des besoins, d'éventuelles zones à terme de camping-cars, temporairement utilisables pour l'installation ou l'approvisionnement des chantiers.

## Compenser les effets négatifs

Au-delà des craintes légitimes suscitées par le nucléaire, le projet en tant que tel comporte en lui-même, ou de manière connexe, des inconnues et des effets négatifs, qu'il appartient au maître d'ouvrage de prendre en compte.

### Compenser la suppression de la Taxe professionnelle

Une majorité des collectivités territoriales concernées s'est très favorablement prononcée à l'implantation d'un nouveau réacteur nucléaire à Penly, dans l'espoir de nouvelles ressources de taxe professionnelle.

La suppression de cette taxe change la donne. Si le gouvernement annonce compenser à l'euro près les précédentes ressources correspondantes des collectivités, rien n'est moins sûr que d'en conserver, au fil des années, le niveau économique par rapport à l'érosion monétaire, et l'incertitude est encore plus grande, concernant les nouvelles implantations.

Pour autant les collectivités devront faire face à de nouveaux besoins d'investissement et de fonctionnement, en équipements et services publics.

Il est donc particulièrement nécessaire :

- que l'Etat procède à **une simulation des ressources** correspondantes

auxquelles les différentes collectivités pourront prétendre dans les dix prochaines années, au moins sur la simple base d'un scénario au fil de l'eau

- que le maître d'ouvrage s'engage à **maintenir les ressources**, auxquelles les collectivités pouvaient prétendre au moment du choix de Penly pour l'implantation du 2<sup>ème</sup> réacteur EPR français.

### Participer directement au développement économique de la Côte d'Albâtre

Si un parc nucléaire est en lui-même une richesse économique évidente pour un territoire, le risque technologique qu'il constitue, l'impact environnemental et paysager qu'il induit, l'image industrielle qu'il véhicule, ainsi que la neutralisation de plusieurs kilomètres de littoral qu'il représente, peuvent à l'inverse constituer autant de facteurs pénalisants pour un nouvel essor économique de la Côte d'Albâtre. Ainsi en matière de tourisme, filière importante d'emplois non délocalisables et de qualifications les plus diverses, susceptible de contribuer à un développement économique durable du territoire, la préservation de l'image "nature" du littoral haut-normand, constitue l'un des principaux atouts vis-à-vis de ses clientèles-cibles.

Le Département propose donc notamment au maître d'ouvrage de **participer directement au financement** du développement touristique de la Côte d'Albâtre, qu'il engage au travers de son projet de "Route des falaises", en matière d'identité, d'équipements d'accueil et de services plus ou moins conséquents, d'implantation de signalétique spécifique, de constitution de produits touristiques appropriés, et de réhabilitation de la servitude du littoral.

Dans le même esprit de compensation pécuniaire d'une certaine dévalorisation du littoral, le maître d'ouvrage pourrait s'engager à **soutenir financièrement, la mise en œuvre d'actions, d'équipements et de services** départementaux et/ou territoriaux, de nature à dynamiser le développement de l'ensemble de l'économie maritime, artisanale, industrielle, agricole, et touristique du littoral de la Côte d'Albâtre.

[suite en page 5](#)

## Conforter les infrastructures tout en favorisant les modes doux de déplacement

Le chantier générera de nombreux déplacements.

En termes de logistique (matériels et matériaux), nul ne comprendrait que l'utilisation des équipements ferroviaires et maritimes ne soit pas privilégiée et optimisée : dans ce cadre le maître d'ouvrage et l'Etat devraient s'engager à favoriser, par des financements exceptionnels, le développement des infrastructures ferroviaires et maritimes de transports de voyageurs

comme de matériaux, et notamment l'électrification de la ligne ferroviaire Rouen /Dieppe, ainsi que le renforcement approprié des équipements portuaires (arrivées des gros colis) du Port de Dieppe.

Malgré cette minimisation du recours aux transports routiers, la construction du nouveau réacteur doit aussi être l'occasion pour l'Etat d'accélérer l'amélioration de l'ensemble des infrastructures routières régionales et notamment l'aboutissement du nouveau tracé de la Route nationale n°27.

Concernant les déplacements domicile/travail (chantiers et formation), le Département est totalement prêt à s'investir

dans des études mutualisant les besoins généraux et ceux propres au chantier, avec le souci des perspectives de leur pérennisation après chantier (pour le tourisme par exemple), pour autant que le maître d'ouvrage et l'Etat s'associent à la réflexion et s'engagent à participer financièrement aux dépenses d'investissement et de fonctionnement ainsi générées :

- développement de services de transports publics routiers
- organisation d'un covoiturage quotidien
- location de vélos à assistance électrique

# Veiller à la qualité du dossier qui sera soumis à enquête publique

**Le Dossier du débat public est bien évidemment particulièrement sommaire et incomplet.**

**Seules les études d'impact ultérieures, et plus globalement le dossier d'enquête publique devraient permettre de satisfaire à toutes les questions que soulèvent l'organisation pratique du chantier et les conséquences générales du projet sur son environnement terrestre, littoral et marin.**

## Etablir un "état zéro" de toutes les données et études environnementales

Le Département sera particulièrement vigilant à ce que soit fourni un recueil le plus exhaustif des études générales ou locales concernant les éventuels effets directs ou indirects, des prélèvements et rejets des centrales nucléaires dans leur environnement terrestre ou marin ainsi que des mesures locales actualisées correspondantes notamment en matière de :

- bilan scientifique de l'évolution constatée des paramètres physiques, chimiques et biologiques de l'environnement terrestre et marin de la centrale depuis la construction des deux premières tranches
- niveau et biseau des nappes aquifères d'eaux salines et douces en corrélation avec les terrassements d'il y a 25 ans
- nappe de l'Hyères en corrélation avec les débits et pics de prélèvements envisagés et les prévisions de gestion en période d'étiage
- niveau potentiel de la mer et conséquences cumulées de son relèvement lié au réchauffement climatique et des surcotes ponctuelles, liées aux circonstances météorologiques
- dispersion de la pollution ou de la radioactivité en mer (quelle dissémination ? quelle capacité de dilution ? quelles conséquences ?)
- conséquences du réchauffement de la mer sur la biodiversité (effets cumulatifs de la nouvelle tranche avec le réchauffement de 0,5°C, qui aurait déjà été provoqué par les tranches antérieures)
- transit des galets et sédimentation littorale

suite en page 6

## Tenir compte des études et projets attenants

De nombreux études et projets liés ou non avec ceux du nouveau réacteur EPR, pourront directement impacter les conditions de leur réalisation ou être impactés par elle. Le maître d'ouvrage ne pourra notamment faire abstraction dans son dossier d'enquête publique :

- des raccordements de parcs éoliens en mer
- des études et définitions des profils de vulnérabilité des baignades et des zones conchylicoles
- du projet du débouché en mer de l'Hyères

## Organiser un chantier exemplaire en termes de développement durable

Le dossier soumis à enquête publique devra apporter la preuve d'une organisation la plus exemplaire notamment en termes de gestion:

- énergétique et environnementale
- de tous les déchets (industriels, banals et spéciaux) de travaux, d'exploitation et de démantèlement mais aussi des simples déchets ménagers en veillant à ce que tous les flux supplémentaires puissent être intégrés par les filières existantes
- de l'approvisionnement, du transport, du stockage, de la reprise et de la mise en œuvre des matériaux
- économique, favorisant l'utilisation raisonnée des ressources et moyens locaux, ainsi que le soutien des activités existantes
- sociale avec des cahiers des charges assurant, à tous, un haut niveau de couverture sociale, de garanties de sécurité, de formation et de suivi médical

## Pour conclure...

**La décision de réaliser le nouveau projet de réacteur nucléaire, n'appartient en rien au Département. Ce dernier est néanmoins en mesure d'en énumérer les conditions nécessaires de réussite :**

- Maîtrise des risques technologiques et environnementaux, mais aussi sociaux, économiques et touristiques
- Enrichissement et valorisation du territoire : économie, recherche, social, contribution à sa reconnaissance de territoire d'excellence
- Contribution au développement de technologies énergétiques renouvelables, plus respectueuses de l'être humain, du territoire, et de l'environnement.